



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation Territoriale de l'Aube**

**Service émetteur :**  
Service Santé Environnement

**Affaire suivie par :**  
Fanny HEBERT  
Laure GRAN-AYMERICH  
**Courriel :**  
[fanny.hebert@ars.sante.fr](mailto:fanny.hebert@ars.sante.fr)  
[Laure.gran-aymerich@ars.sante.fr](mailto:Laure.gran-aymerich@ars.sante.fr)  
**Tél :** 03 25 76 21 49  
03 25 76 21 45  
**Fax :** 03 25 76 21 47

**La Déléguée Territoriale**

A

Mesdames et Messieurs les Maires du  
département de l'Aube

Troyes, 12 avril 2021

**Objet :** Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle

**P.J. :** Documents d'information : « Participez à la surveillance du moustique tigre ! » et « Moustique tigre : ensemble, tenons-le à l'œil ! »

Le décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles a modifié de manière notable la réglementation relative à la surveillance entomologique du moustique tigre et à la lutte anti-vectorielle.

Tous les départements sont désormais concernés par la surveillance entomologique du moustique tigre (*Aedes albopictus*), que ce dernier y soit implanté ou non.

Ces missions de surveillance relèvent depuis le 1er janvier 2020 de la compétence réglementaire de l'ARS. Les conseils départementaux sont depuis cette date recentrés sur leur mission de démoustication pour lutter contre les nuisances au titre de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

Pour répondre à ces objectifs de surveillance, l'ARS Grand-Est a retenu en 2020 le Syndicat Mixte de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) en tant qu'opérateur pour le département de l'Aube à la suite d'une procédure de marché public.

Le programme de surveillance a pour but de suivre la dynamique des populations de vecteurs afin :

- d'éviter de nouvelles implantations lorsque cela est réalisable, notamment de moustiques vecteurs du genre *Aedes* ;
- de détecter l'introduction de nouvelles espèces vectrices sur le territoire, notamment au niveau des points d'entrée au sens du Règlement Sanitaire International (RSI) (ports, aéroports...) ;
- d'éclairer la décision d'intervention autour des cas humains importés, en évitant les interventions inutiles dans les lieux où le moustique vecteur n'est pas implanté.

La surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.



En 2020, 13 pièges pondoires ont été installés sur l'ensemble du département, sans détection de moustiques vecteurs au cours de la saison. En 2021, ce réseau sera étendu à 16 pièges (au vu de la présence détectée du moustique tigre suite à un signalement citoyen). Si des pièges pondoires sont installés sur le territoire de votre commune, l'opérateur de démoustication prendra contact avec vos services. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil possible.

Concernant les signalements citoyens, vous trouverez en pièce jointe deux documents d'information sur le moustique tigre : « Participez à la surveillance du moustique tigre ! » et « Moustique tigre : ensemble, tenons-le à l'œil ! ». Au cours de la saison 2020, 7 signalements ont été transmis dans l'Aube, parmi lesquels 2 ont validé la présence du moustique tigre et ont fait l'objet d'enquêtes entomologiques de terrain (deux espèces vectrices trouvées à cette occasion).

Les actions de surveillance menées en 2020 dans l'Aube ont mis en évidence la présence du moustique tigre sur le territoire, sans qu'à ce stade les communes au sein desquelles il a été détecté et le département ne soient considérés comme colonisés (moustique tigre implanté et actif). Il est important d'agir pour limiter au maximum son implantation, notamment en communiquant le plus largement possible auprès de la population. Pour cela, vous constituez un relai important dans la prévention et la lutte contre l'implantation du moustique tigre. Je vous remercie donc par avance de bien vouloir assurer la plus large diffusion possible de ces documents d'information auprès de vos administrés.

Mes services et ceux de l'opérateur se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Déléguée Territoriale



Sandrine PIROUÉ